



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

12

Synode
du 1^{er} au 3 novembre 2020 à Berne, BERNEXPO

Budget 2021

Proposition

Le Synode adopte le budget 2021 qui prévoit

1. un excédent de charges de CHF 13 856 et
2. des contributions des membres à hauteur de CHF 5 922 457.

Berne, le 17 septembre 2020
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La vice-présidente La directrice de la chancellerie
Esther Gaillard Hella Hoppe

Table des matières

1.	Remarques générales	3
2.	Compte d'exploitation	4
3.	Charges des projets (projets et «services et offres»).....	8
4.	Charges structurelles.....	17
5.	Tableau sur la variation du capital.....	19
6.	Contributions des membres.....	23
7.	Sommes cibles et autres contributions	24

1. Remarques générales

Comme l'année dernière, le Conseil articule le budget autour des six thématiques «Être Église protestante sur trois plans», «Être Église protestante avec d'autres», «La foi et la proclamation protestantes», «La célébration et la prière protestantes», «L'action protestante» et «L'engagement public protestant». Les projets prévus sont ventilés dans ces domaines.

En 2021, le Conseil poursuit les travaux des années précédentes. Depuis fin 2019, il met toutefois un nouvel accent en intégrant la thématique de la durabilité, en ce qui concerne notre propre travail – la chancellerie vise le label «coq vert» et «Blue Community». En plus, le Conseil prévoit un projet pour accomplir un travail de fonds dans le domaine de l'écologie comme il l'a déjà annoncé dans sa réponse à l'interpellation de la délégation zurichoise de l'été 2019.

Le poste vacant dans le domaine des autorités fédérales est repourvu depuis le milieu de l'année. Cette mesure nous permet avant tout de renforcer les contacts avec les décideurs politiques par le biais de la chancellerie. Le suivi de l'actualité sous la Coupole et l'engagement en matière de consultations et de prises de position doit pouvoir être maintenu au niveau élevé de 2019.

Les projets de relations extérieurs et de diaconie seront poursuivis dans le même cadre que les années précédentes.

Le Conseil ne prévoit pas de nouveaux projets dont les frais généraux dépasseraient 50 KCHF et n'entend pas recruter de personnel. La responsable de la communication prendra sa retraite au début de l'année 2021, son successeur s'installera dans sa fonction en janvier. Il sera chargé de développer l'orientation stratégique de la communication de l'EERS et aura également son mot à dire dans le pourvoi des postes vacants dans ce domaine. En 2021, le poste d'assistante administrative et les pourcentages de poste de chargé vacants seront couverts par des solutions temporaires. Dans la seconde moitié de l'année 2021, un poste se libérera à la comptabilité à la suite d'un départ en retraite.

Les cotisations des membres ont été réduites de 2% en réaction aux interventions lors de l'Assemblée des délégués (AD) d'automne 2019.

Le compte d'exploitation boucle sur un léger excédent de charges.

Le budget comprend le compte d'exploitation et le tableau de variation du capital, en application de la règle comptable GAAP RPC 21.

Le budget a été établi entre juillet et septembre 2020 ; le Conseil a donc dû s'appuyer sur certaines hypothèses concernant les décisions du Synode :

- Le Synode adopte le règlement des finances en novembre 2020.
- Le Synode élit un président ou une présidente en novembre 2020 qui entrera en fonction en janvier et sera rémunéré-e conformément au nouveau règlement des finances (art. 22).
- Le Synode élit un nouveau membre du Conseil en novembre 2020.
- Le Conseil est formé de sept membres sur l'ensemble de l'année.
- La rémunération du Conseil est basée sur le nouveau règlement des finances (art. 19).
- Le Synode décide des champs d'action en juin 2021 et les comités stratégiques commentent leur travail au second semestre de l'année 2021.

Le Conseil a réservé des temps de travail pour les champs d'action et prévu 20 KCHF pour les frais de réunion des comités stratégiques. Un budget pour la mise en œuvre de projets concrets issus des réflexions stratégiques n'est pas prévu avant 2022.

2. Compte d'exploitation

		Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
		KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
1	Produits						
1.1	Contributions des membres	5'922	74.8	6'063 ^{*)}	75.6	6'063	67.4
1.2	Autres contributions (aux projets)	534	6.7	537	6.7	631	7.0
1.3	Donations reçues (affectées)	0	0.0	0	0.0	680	7.6
1.4	Sommes cibles pour transmission	955	12.1	955	11.9	1'051	11.7
1.5	Collectes pour fonds	465	5.9	425	5.3	475	5.3
	Total produits internes	7'876		7'980		8'900	
1.6	Produits de prestations fournies	36	0.5	40	0.5	54	0.6
1.7	Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	48	0.5
	Total produits	7'912	100.0	8'020	100.0	9'002	100.0
	Charges d'exploitation						
2	Projektaufwand						
2.1	Projets						
2.1.1	Frais de personnel	-578	7.2	-2'051	24.5	-2'119	25.9
2.1.2	Frais de voyage et de représentation	-24	0.3	-83	1.0	-43	0.5
2.1.3	Frais généraux	-314	3.9	-2'217	26.5	-2'096	25.6
2.1.4	Transmission des sommes cibles	0	0.0	-955	11.4	-1'051	12.8
2.1.5	Transmission d'autres contributions	0	0.0	-420	5.0	-420	5.1
	Total projets	-916	11.4	-5'726	68.5	-5'729	70.0
2.2	Services et offres						
2.2.1	Frais de personnel	-1'298	16.2				
2.2.2	Frais de voyage et de représentation	-48	0.6				
2.2.3	Frais généraux	-1'753	21.8				
2.2.4	Transmission des sommes cibles	-955	11.9				
2.2.5	Transmission d'autres contributions	-420	5.2				
	Total Services et offres	-4'474	55.7				
	Total charges de projets	-5'390	67.1	-5'726		-5'729	
3	Charges structurelles						
3.1	Frais de personnel	-1'920	23.9	-1'893	22.6	-1'851	22.6
3.2	Frais de voyage et de représentation	-105	1.3	-115	1.4	-98	1.2
3.3	Frais généraux	-390	4.9	-385	4.6	-307	3.8
3.4	Frais d'entretien	-100	1.2	-100	1.2	-83	1.0
3.5	Amortissements	-128	1.6	-142	1.7	-113	1.4
	Total charges structurelles	-2'643	32.9	-2'635	31.5	-2'452	30.0
	Total charges d'exploitation	-8'033		-8'361	31.5	-8'181	
	Résultat d'exploitation	-121		-341		821	
4	Résultat financier						
4.1	Produits financiers	70		70		501	
4.2	Charges financières	-20		-20		-26	
	Total résultat financier	50		50		475	
5	Autres résultats						
5.1	Produits sans rapport avec l'organisation	137		164		137	
5.2	Charges sans rapport avec l'organisation	-136		-148		-144	
5.3	Produits exceptionnels	0		0		27	
5.4	Charges exceptionnelles	0		0		0	
	Total autres résultats	1		16		20	
	Résultat avant variation du capital des fonds	-70		-275		1'316	
6	Variation du capital des fonds						
6.1	Fonds affectés						
	Allocation	-948		-938		-1'637	
	Utilisation	957		997		956	
6.2	Fonds libres						
	Allocation	-55		-30		-190	
	Utilisation	102		239		99	
	Total variation du capital des fonds	56		268		-772	
	Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-14		-7		544	
	Attributions						
	Attribution / utilisation capital de l'organisation	14		7		-544	
	Résultat annuel	0		0		0	

^{*)} La contribution de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville a été réduite de 17 920 CHF, la somme totale des contributions a donc diminué d'un montant équivalent et s'établit désormais à 6'045 KCHF

Explications relatives au compte d'exploitation

Produits

1.1 Contributions des membres

Les contributions ordinaires diminuent de 2% en 2021 à la suite des réactions de l'AD de l'automne 2019. Die Église libre de Genève EELG a communiqué son retrait de l'EERS au 31 décembre 2020. Sa contribution qui n'a pas été ventilée sur les autres membres, tombe. La somme des contributions atteint ainsi le montant de 5 920 KCHF.

1.2 Autres contributions

Les autres contributions englobent les contributions extraordinaires des Églises membres selon le § 39 de la constitution pour l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF), les contributions aux frais de réunion du Synode, la CPE et la conférence femmes (40 KCHF), ainsi que les contributions de tiers d'un montant de 75 KCHF destinées à Diaconie Suisse.

1.4 Sommes cibles destinées à être transmises

Les sommes cibles comprennent la contribution socle aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes (895 KCHF) et la collecte pour l'Institut œcuménique Bossey (60 KCHF).

1.5 Collectes destinées aux fonds

Des moyens financiers sont collectés pour le fonds Travail des femmes (70 KCHF), le fonds Droits de l'Homme (35 KCHF) et pour la Solidarité protestante suisse (360 KCHF). La collecte pour le fonds des Églises suisses à l'étranger n'est plus organisée.

1.6 Produits pour prestations fournies

Sous les produits pour prestations fournies sont regroupées l'indemnité pour la gestion de la Fondation de solidarité des pasteurs, ainsi que les recettes tirées de l'utilisation du site internet *diaconie.ch*, d'exposés et de publications, etc.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation englobent les charges de projets ainsi que les charges structurelles ; elles se montent à 8 030 KCHF.

Les charges de projets, à hauteur de 5 390 KCHF représentent 67,1% des charges d'exploitation, dont environ 35% vont au compte de contributions transmises aux œuvres d'entraide et missionnaires protestantes, à l'Institut œcuménique Bossey et à l'aumônerie dans les centres fédéraux, ainsi que d'autres contributions provenant de fonds pour les projets de tiers. Déduction faite de ces contributions, les charges de projets s'élèvent à 57,4% des charges d'exploitation.

Comme prévu à l'art. 8 al. 3 du nouveau règlement des finances, les charges des projets se subdivisent encore entre projets et «services et offres». La part des «services et offres» représente plus de 80% des charges de projets.

Dans les charges d'exploitation, 2 645 KCHF sont absorbés par les charges structurelles (services centraux, Conseil, Synode). Les charges structurelles ne sont pas ventilées sur les projets.

2. Charges de projets

Les charges des projets sont détaillées à partir de la p. 8.

2.2.5 Transmission d'autres contributions

Contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, selon le §39 de la constitution.

3. Charges structurelles

Les charges structurelles englobent non seulement les services centraux et l'administration, mais aussi toutes les charges liées à la structure démocratique (Synode et Conseil). En font également partie le travail accompli par les membres du Conseil dans des commissions et des groupes de travail, la participation à des délégations, ainsi que les tâches de représentation externe. Les charges des services centraux apparaissent entièrement dans les charges structurelles et ne sont pas ventilées sur les projets.

Pour les détails, voir le tableau des charges structurelles à la page 17.

Résultat d'exploitation

Comme par le passé, le résultat d'exploitation de l'exercice est compensé par les produits des immobilisations financières (50 KCHF) et par des prélèvements sur les fonds. Le budget anticipe un excédent de charges de quelque 120 KCHF.

4. Résultat financier

Le résultat financier englobe les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds et les charges pour la gestion de la fortune. Les fluctuations des cours ne sont pas budgétées.

5.1 Produits/charges sans rapport avec l'organisation

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges nous sont remboursées à 100%.

Les charges engendrées par le secrétariat du Conseil suisse des religions (SCR) sont financées par des prélèvements du fonds SCR.

Compte des fonds

6.1 Fonds affectés

Les fonds sont affectés si les donateurs en ont clairement fixé l'objectif, respectivement ont effectué un don en spécifiant son affectation.

Concernant le montant de la collecte du fonds Travail des femmes, les attentes ont été encore une fois révisées à la baisse, au vu des résultats des années précédentes.

La fortune de la Solidarité protestante suisse a été transférée à la FEPS au début de l'année 2019. Le Conseil estime à 360 KCHF la somme qui peut être réunie par la collecte de la Réformation et l'offrande des catéchumènes. La collecte de la Réformation de 2020/21 est destinée aux Églises qui ont subi de lourdes pertes de revenus ou un surcroît de frais important en raison de la pandémie de coronavirus. Un cinquième de la collecte est attribué régulièrement à la Fondation de la Réformation. L'offrande des catéchumènes sera consacrée à un projet pour la jeunesse en Ukraine.

6.2 Fonds libres

Les fonds libres sont également attribués à un objectif mais ce dernier peut être modifié par l'organe compétent de l'EERS (Conseil ou Synode), sans que les droits de tiers n'en soient affectés.

Dans ces fonds libres figurent le fonds pour la prévoyance vieillesse, le fonds Huldrych Zwingli, le fonds pour les manifestations internationales, le fonds John Jeffries et le fonds de solidarité.

Ces fonds constituent en fait des réserves pour des charges survenant pour l'EERS à intervalles irréguliers. Le fonds pour les manifestations internationales bénéficie chaque année d'un apport de 30 KCHF dédiés au soutien de manifestations des organisations internationales, le fonds Huldrych Zwingli a été alimenté ces dernières années par des fonds prélevés du résultat d'exploitation et alloués au financement des charges exceptionnelles liées au jubilé de la Réforme et aux travaux de préparation du passage à l'EERS.

25 KCHF supplémentaires seront déposés dans le fonds pour les manifestations internationales en 2021 en vue de financer une intervention suisse dans le cadre de l'assemblée du Conseil œcuménique des Églises qui se déroulera à Karlsruhe (Allemagne) en 2022.

Quelque 100 KCHF sont prélevés chaque année de la réserve de réévaluation de l'immeuble. Cette réserve a été constituée en 2010 lors de la réévaluation de l'immeuble. Les amortissements annuels restent donc sans incidence sur le résultat.

Les variations du capital sont détaillées à la page 19.

3. Charges des projets (projets et «services et offres»)

Projets	Personnel	Frais généraux	Budget 21	Budget 20
Être Église protestante sur trois plans	404	96	500	967
Champs d'action	90	0	90	249
100 ans de la FEPS	0	0	0	130
Identité visuelle	27	15	42	106
Site Internet avec hub	150	33	183	259
Collaboration des présidences	29	32	61	45
Mise en route de l'EERS	108	16	124	178
Être Église protestante avec d'autres	293	1'475	1'768	1'676
Œcuménisme en Suisse	30	44	74	96
CEPE	39	88	127	127
Œcuménisme dans le monde	172	376	548	452
Œuvres et organisations missionnaires	32	2	34	29
Chrétiens menacés	20	10	30	17
Fonds transférés		955	955	955
La foi et la proclamation protestantes	78	375	453	454
Prix de la prédication	0	0	0	60
Vie chrétienne	1	0	1	27
Solidarité protestante suisse	77	30	107	82
Fonds transférés		345	345	285
La célébration et la prière protestantes	136	424	560	479
Travail liturgique	117	25	142	46
Oeco et sauvegarde de la Création	0	0	0	31
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	9	14	23	23
Droits d'auteur	10	385	395	379
L'action protestante	441	622	1'063	981
Diaconie	234	87	321	294
Politique migratoire et d'asile	125	26	151	103
Politique des femmes et de genre	82	22	104	79
Fonds transférés		487	487	505
L'engagement public protestant	323	447	770	949
Travail de relations publiques de l'EERS	97	174	271	438
Positions évangéliques	81	48	129	114
Défense d'intérêts et prise d'influence	115	121	236	211
Paix religieuse	30	69	99	151
Fonds transférés	0	35	35	35
Non encore attribués	201	75	276	220
Total projets	1'876	3'514	5'390	5'726

Explications au sujet des charges des projets

Aux termes de l'art. 8 al. 3 du nouveau règlement des finances, les charges des projets portent sur des projets – caractérisés par un début et une fin – ainsi que des «services et offres».

Être Église protestante sur trois plans

Le budget repose sur l'hypothèse que le Synode définira les champs d'action à l'été 2021 et que les travaux pourront débuter dans la seconde moitié de l'année. Le Conseil a réservé des ressources de personnel (90 KCHF) pour la constitution et le pourvoi des comités stratégiques, ainsi que pour l'accompagnement des six instances, et il a en outre prévu un budget de 20 KCHF pour les séances des comités. Il n'est pas prévu d'engager du personnel supplémentaire à cet effet. Si la décision du Synode concernant les champs d'action se faisait encore attendre, ces ressources seraient disponibles pour d'autres projets.

Deux Églises membres entendent à leur tour adopter l'identité visuelle de l'EERS en 2021. 40 KCHF ont été inscrits au budget pour adapter l'identité visuelle à leurs besoins, mais aussi pour soutenir celles qui l'utilisent déjà, ainsi que pour des retouches internes de moindre envergure.

Les frais de personnel pour le site internet se montent à quelque 150 KCHF dont une moitié est consacrée à la création de contenus et l'autre à la mise en œuvre technique, y compris la réalisation graphique. Des honoraires et des frais de traduction figurent en plus au budget.

Une retraite de la Conférence des présidences d'Église est à nouveau budgétée.

Un poste «mise en route de l'EERS» prévoit un budget de 55 KCHF pour la refonte de divers règlements et ordonnances et leur traduction, 35 KCHF pour la réflexion théologique de fonds et 30 KCHF pour une analyse des champs d'action.

Être Église protestante avec d'autres

L'œcuménisme en Suisse englobe les contributions à la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse et des frais de personnel d'un montant approximatif de 50 KCHF, ainsi que les frais de personnel pour la collaboration avec la Conférence des évêques suisses, les rencontres de délégations des Églises libres et la collaboration avec les Églises de la migration.

Pour la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE, le budget prévoit, comme l'an dernier, des contributions à hauteur de 60 KCHF, avec en plus des frais de personnel et des frais généraux de l'ordre de 65 KCHF. Dans ces montants sont également contenus les frais de personnel et les contributions à un séminaire «Corona Learnings» (35 KCHF), ainsi que la participation à des groupes de travail de la CEPE (10 KCHF).

Sous le mot-clé «œcuménisme» dans le monde » est résumé l'engagement au sein du Conseil œcuménique des Églises COE, de la Conférence des Églises européennes KEK et de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER, ainsi que d'autres relations œcuméniques bilatérales. Il se décline essentiellement en contributions : COE (130 KCHF), KEK (85 KCHF), CMER (50 KCHF). Le budget inclut aussi des frais généraux à hauteur de 50 KCHF et des frais de personnel de 170 KCHF. Là-dessus, 40 KCHF sont destinés à une participation à l'assemblée du COE à Karlsruhe (Allemagne) en 2022.

60 KCHF ont été alloués dans le budget aux contributions à des projets concrets des organisations internationales.

Comme les années précédentes, et comme décidé par le Synode, les fonds transférés bénéficieront aux œuvres et organisations missionnaires et à l'Institut œcuménique Bossey.

La foi et la proclamation protestantes

Suite à la dissolution de la commission Église et Tourisme, le mot-clé «vie chrétienne» se réfère désormais uniquement au travail pour le fonds des Églises suisses à l'étranger.

Outre les frais de personnel de la chancellerie, le budget prévoit 30 KCHF de frais généraux pour la conférence Solidarité protestante suisse dont le but principal est de faire connaître les projets. Ces derniers seront financés par un prélèvement du fonds SPS.

Les contributions sont prélevées du fonds SPS (330 KCHF) et du fonds CESE (15 KCHF). La collecte de la Réformation 2020/21 est destinée aux Églises qui ont subi des pertes de revenus ou un surcroît de frais en raison de la pandémie de coronavirus. L'offrande des catéchumènes est destinée à un projet pour la jeunesse en Ukraine. Les Églises suisses à l'étranger ont toujours la possibilité de faire des demandes de contribution du fonds CHKiA pour des projets concrets.

La célébration et la prière protestantes

Le «travail liturgique» entend le travail de la Commission de liturgie et le soutien de cette dernière par la chancellerie (60 KCHF). Il englobe en outre les projets lancés par la Commission (65 KCHF) qui seront encore concrétisés avec elle.

Seul le travail pour le comité d'*oeco Église et environnement* est comptabilisé sous la rubrique Oeco et sauvegarde de la Création. L'engagement de l'EERS en faveur de thématiques environnementales est résumé sous le mot-clé «défense d'intérêts et prise d'influence».

Les messages à l'occasion de fêtes religieuses sont prévus à peu près dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

Les frais de droits d'auteur englobent les redevances versées à Suisa (musique), Pro Litteris (textes), Suisseimage (images) et VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les dépenses d'assistance juridique payées à la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que l'EERS verse pour ses Églises membres.

Durant le confinement, l'EERS a convenu avec Suisa que les contrats existants incluaient également la diffusion des services religieux et des offres paroissiales. En réaction à une demande réitérée, l'EERS prévoit de conclure un contrat avec Suisa en 2021 qui permettra aux paroisses de diffuser à l'avenir aussi des productions musicales sur internet. Le Conseil estime à 15 KCHF les coûts supplémentaires que cela occasionne.

L'action protestante

Les projets de Diaconie Suisse seront poursuivis dans le même cadre que les années passées. Les frais de personnel et les frais généraux ont été ajustés sur la base de l'expérience des années précédentes. Les frais de personnel des commissions ont été relevés dans le budget à 75 KCHF (+25 KCHF), les frais généraux de la chancellerie à 135 KCHF (+30 KCHF).

Les frais de personnel de la chancellerie sont cofinancés par des fonds de tiers d'un montant de 75 KCHF. Depuis 2019, la plateforme internet *diaconie.ch* est financée par le budget ordinaire de l'EERS. Ce site est géré indépendamment de celui de l'EERS.

Outre les projets de Diaconie Suisse, le mot-clé «diaconie» intègre le réseau pour les soins palliatifs (10 KCHF) et le soutien à l'aumônerie de l'armée (20 KCHF).

Dans le domaine de la politique migratoire et d'asile, un peu plus de 65 KCHF sont consacrés à l'aumônerie dans les centres fédéraux. Un peu moins de 35 KCHF servent à entretenir les relations avec les partenaires dans ce domaine et la politique migratoire. D'autres tâches figurent au budget pour un montant de 50 KCHF.

Le plus important projet dans le domaine politique femmes et genre est la conférence femmes pour laquelle 80 KCHF sont prévus au budget. Ce dernier alloue également 10 KCHF aux travaux administratifs en faveur du fonds Travail des femmes et quelque 15 KCHF au projet «violation des limites». Le travail sur les recommandations approuvées par le Conseil en matière de violations des limites et de harcèlement sexuel, en particulier les rencontres de mise

en réseau et la poursuite du travail pour un plan de protection de l'intégrité de la personne au sein de l'EERS, figurent au centre de ce projet.

Comme les années précédentes, 420 KCHF sont réservés aux centres fédéraux pour les requérants d'asile. Le budget des contributions en provenance du fonds Travail des femmes a été comprimé. Le résultat de la collecte pour ce fonds ne cesse de diminuer d'année en année et les montants distribués seront, en conséquence, plus modestes.

L'engagement public protestant

Sous le travail de relations publiques de l'EERS sont comptabilisées les heures des collaboratrices de la communication qu'il est impossible d'affecter à des projets concrets, notamment les relations média en général et le soutien médiatique. Le budget comprend également des frais généraux pour des publications, des honoraires et autres.

L'EERS exprime sa position sur des thèmes sociétaux d'actualité. Ici, 65 KCHF sont réservés à un projet de livre traitant de la fin de vie et des soins palliatifs. Sur le budget total, 55 KCHF vont au compte des frais de personnel. L'EERS maintiendra, comme par le passé, son soutien financier au Prix du film à Locarno, au Festival de cinéma «Visions du réel» à Nyon et à R/TV Tessin (pour un total de 27 KCHF). Les thématiques sont actualisées selon l'évolution du discours sociétal.

L'engagement de l'EERS en faveur de l'environnement s'inscrit dans le cadre du domaine thématique «défense d'intérêt et prise d'influence». La chancellerie souhaite se mettre aux normes du label «coq vert» et du label «Blue Community» et 35 KCHF sont inscrits au budget pour les préparatifs ad hoc, il s'agit essentiellement de frais de personnel. Des temps de travail à hauteur de 30 KCHF ont en outre été réservés à l'élaboration d'une réflexion écologique fondamentale. Enfin, le budget comprend une contribution à *oeco Église et environnement* de 25 KCHF pour la mise en réseau en Suisse romande.

Le poste vacant dans le domaine des autorités fédérales a été repourvu en 2020. Les activités liées au monitoring des activités sous la Coupole, aux consultations et à l'élaboration de prises de position, ainsi que le dialogue avec les partis pourront ainsi être poursuivis avec une énergie renouvelée. La somme de 55 KCHF consacrée à l'ensemble de ces activités prend surtout la forme de frais de personnel.

Comme les années précédentes, l'EERS accorde son soutien au Forum politique de Berne qui s'exprime sous la forme d'une aide financière de 75 KCHF et de l'engagement de ressource de personnel. L'EERS assume cet engagement conjointement avec la Conférence centrale catholique romaine, et les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure participent à la programmation thématique. Ce projet pilote fera l'objet d'une évaluation en 2021.

L'EERS poursuivra avec un montant de 60 KCHF son engagement en faveur de la paix religieuse en collaborant et en soutenant financièrement le SCR et IRAS COTIS. Du temps de travail est par ailleurs réservé à la collaboration avec les partenaires juifs.

Des demandes de contribution à des projets concrets peuvent être adressées au fonds pour les droits de l'Homme qui dispose à cet effet d'une enveloppe de 35 KCHF.

Comme de coutume, une partie du temps de travail disponible en 2021 n'est pas encore affectée à des projets fixes. Quelque 370 journées de travail ou l'équivalent de 200 KCHF sont réservées à des tâches imprévues. Par ailleurs, les frais généraux (photocopies, frais de port, etc.) ne sont pas ventilés dans leur intégralité sur des projets définis.

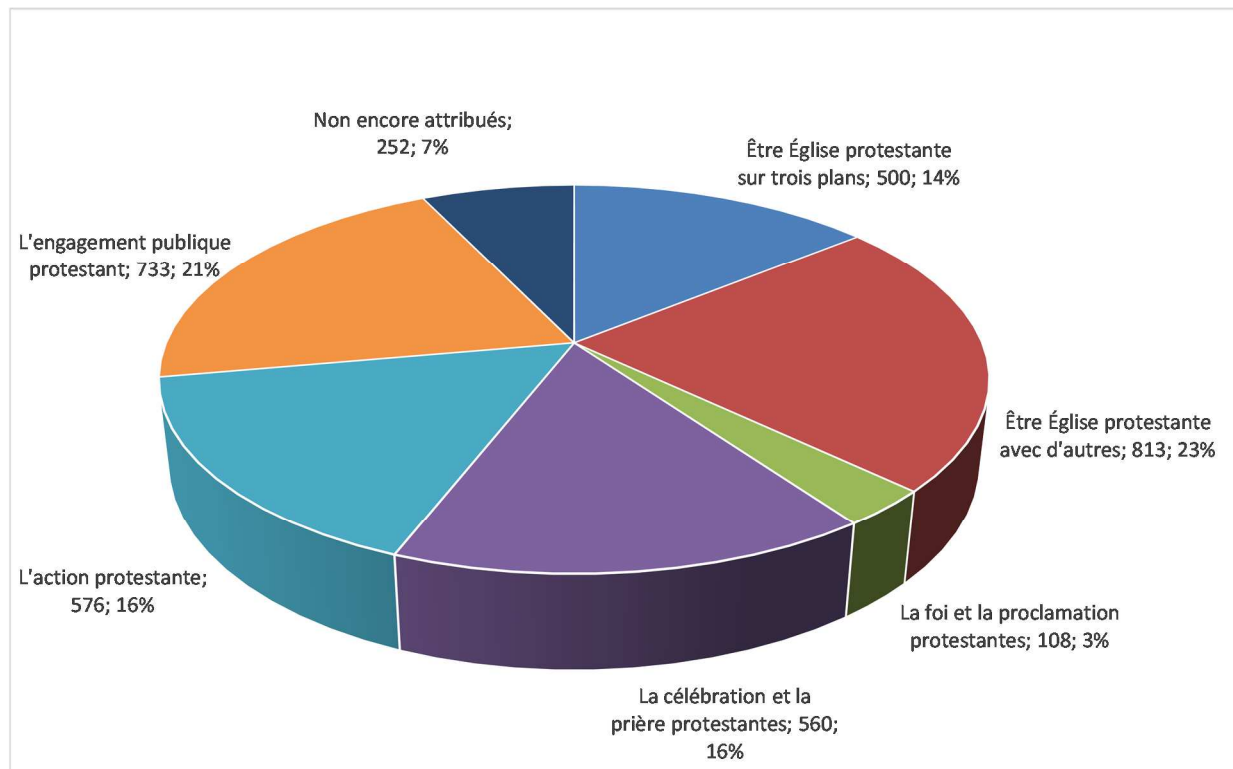
Charges des projets divisées en «Projets» et «Services et offres»

Projets	Services et offres			Projets			Budget 21	Budget 20
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total		
Être Église protestante sur trois plans	104	33	137	300	63	363	500	967
Champs d'action	90	0	90	0	0	0	90	249
100 ans de la FEPS	0	0	0	0	0	0	0	130
Identité visuelle	0	0	0	27	15	42	42	106
Site Internet avec hub	0	0	0	150	33	183	183	259
Collaboration des présidences	12	31	43	17	1	18	61	45
Mise en route de l'EERS	2	2	4	106	14	120	124	178
Être Église protestante avec d'autres	197	1'351	1'548	96	124	220	1'768	1'676
Oécuménisme en Suisse	23	44	67	7	0	7	74	96
CEPE	27	66	93	12	22	34	127	127
Oécuménisme dans le monde	95	274	369	77	102	179	548	452
Oeuvres et organisations missionnaires	32	2	34	0	0	0	34	29
Chrétiens menacés	20	10	30	0	0	0	30	17
Fonds transférés	0	955	955	0	0	0	955	955
La foi et la proclamation protestantes	78	375	453	0	0	0	453	454
Prix de la prédication	0	0	0	0	0	0	0	60
Vie chrétienne	1	0	1	0	0	0	1	27
Solidarité protestante suisse	77	30	107	0	0	0	107	82
Fonds transférés	0	345	345	0	0	0	345	285

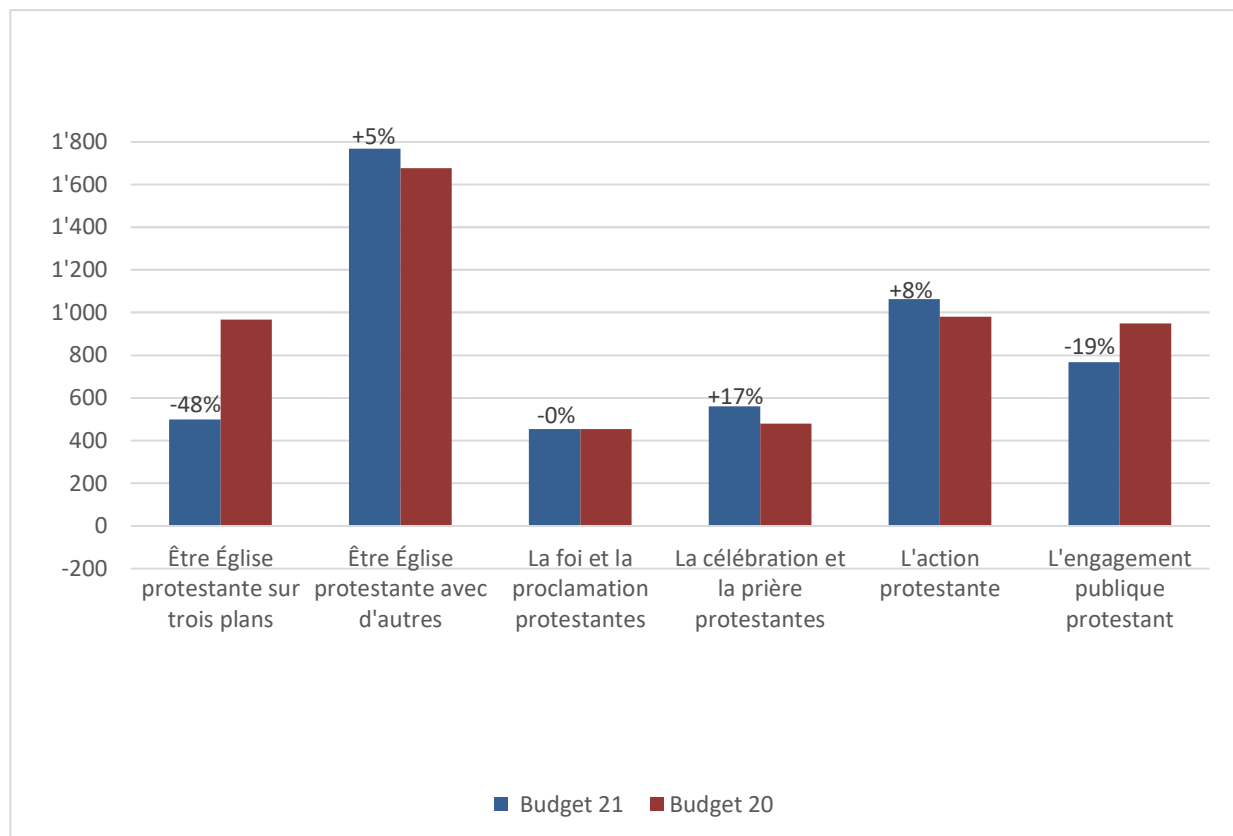
Projets	Services et offres			Projets			Budget 21	Budget 20
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total		
La célébration et la prière protestantes	91	405	496	45	19	64	560	479
Travail liturgique	72	6	78	45	19	64	142	46
Oeco et sauvegarde de la Création	0	0	0	0	0	0	0	31
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	9	14	23	0	0	0	23	23
Droits d'auteur	10	385	395	0	0	0	395	379
L'action protestante	431	620	1'051	10	2	12	1'063	981
Diaconie	234	87	321	0	0	0	321	294
Politique migratoire et d'asile	125	26	151	0	0	0	151	103
Politique des femmes et de genre	72	20	92	10	2	12	104	79
Fonds transférés	0	487	487	0	0	0	487	505
L'engagement public protestant	196	316	512	127	131	258	770	949
Travail de relations publiques de l'EERS	97	174	271	0	0	0	271	438
Positions évangéliques	17	36	53	64	12	76	129	114
Défense d'intérêts et prise d'influence	52	5	57	63	116	179	236	211
Paix religieuse	30	66	96	0	3	3	99	151
Fonds transférés	0	35	35	0	0	0	35	35
Non encore attribués	201	75	276	0	0	0	276	220
Total projets	1'298	3'175	4'473	578	339	917	5'390	5'726

Charges des projets par domaine thématique

Sans transmissions ni contributions de fonds liés, en % et KCHF



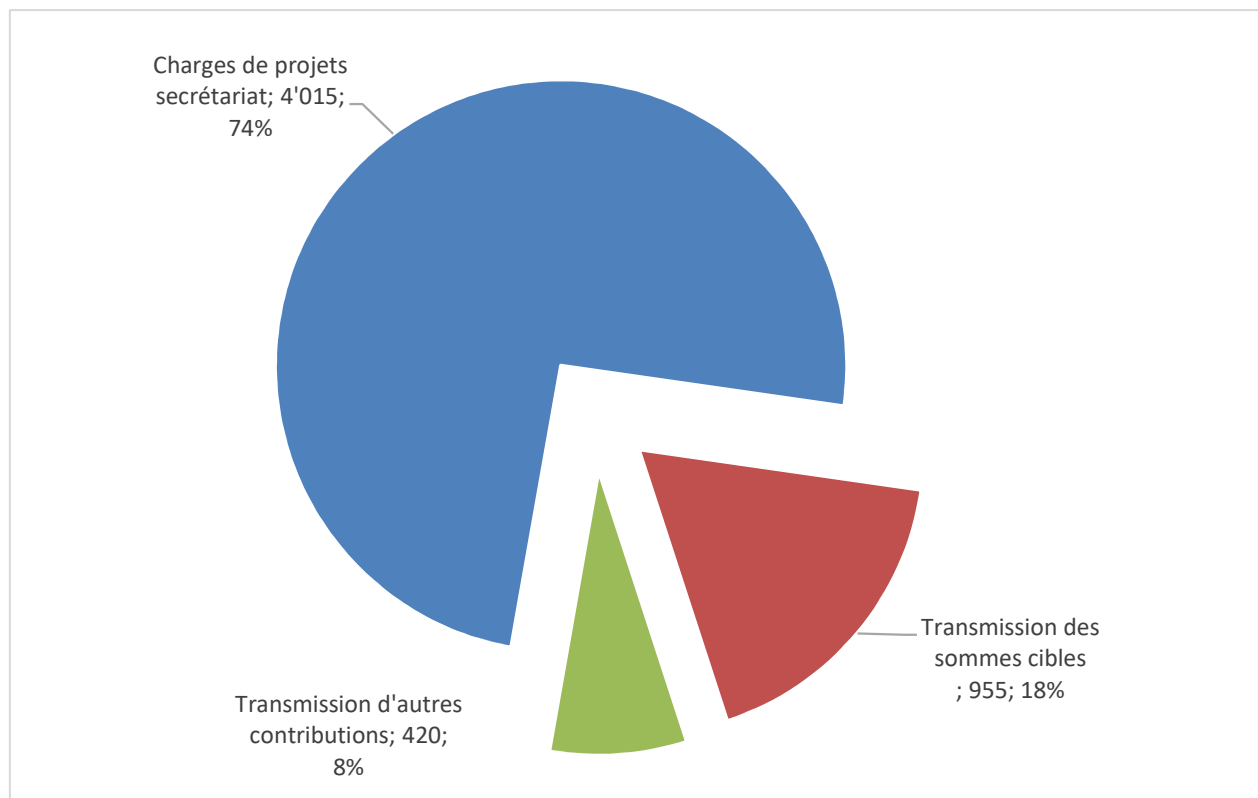
En %, en comparaison avec l'exercice précédent



Répartition des charges par objectif

Le Conseil ne dispose que d'un peu plus des trois quarts du budget alloué aux projets. Le 4^e quart concerne des fonds transférés vers les œuvres d'entraide et missionnaires protestantes et l'Institut œcuménique Bossey, ou encore l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérants d'asile.

Transferts en % et kCHF



Le reste, soit 4 015 KCHF, est également partiellement affecté. Le graphique ci-dessous classe les charges des projets (5 390 KCHF) en fonction de l'influence que le Conseil a sur leur affectation.

Une petite moitié du budget des projets est destinée au travail de la chancellerie. L'autre moitié va à des projets et des contributions externes que l'EERS verse pour ses Églises membres.

■ Près des 25% du budget concernent les montants susmentionnés, en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires et l'Institut œcuménique Bossey ou l'aumônerie dans les centres fédéraux.

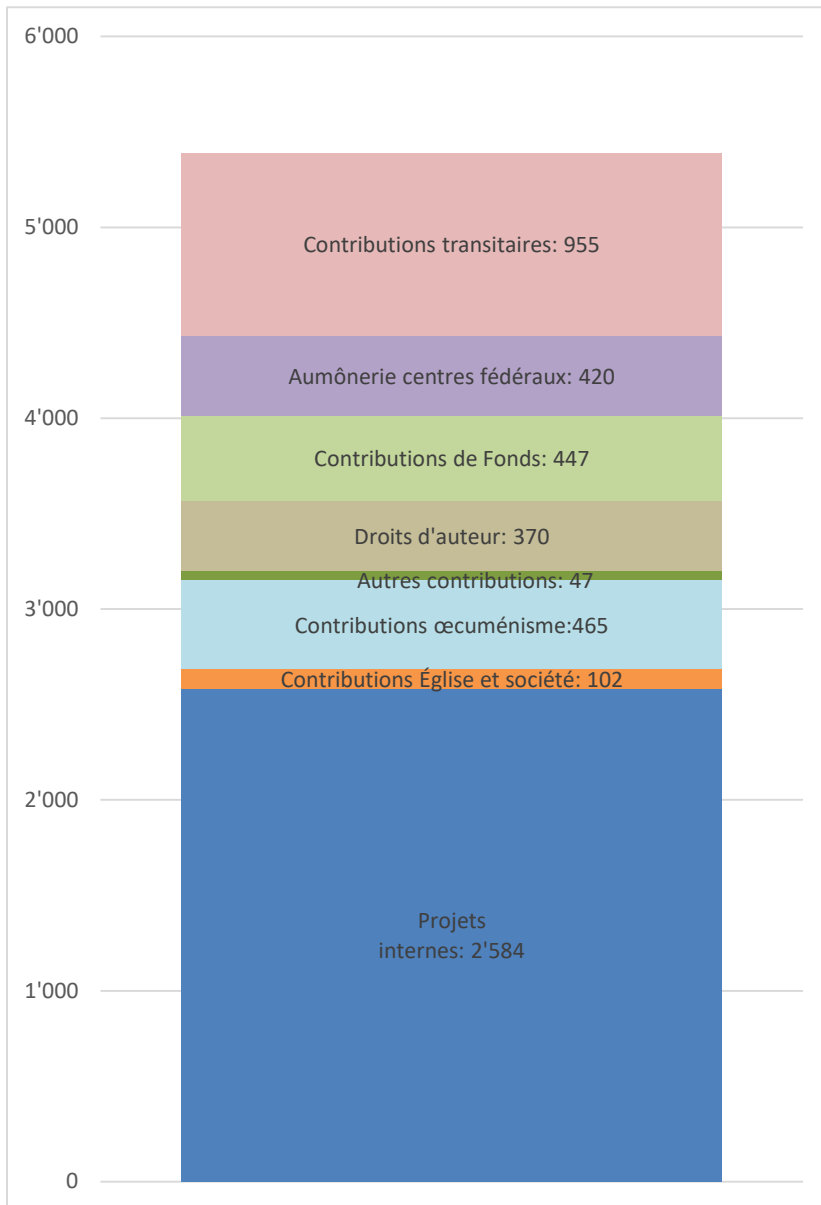
■ Les montants pour des projets financés par des fonds affectés correspondent à environ 8% du budget des projets. Concrètement, ces contributions sont déterminées par les commissions du Conseil selon l'objectif stipulé par les donateurs.

■ Environ 7% du budget des projets vont aux redevances pour les droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés d'exploitation en faveur de ses paroisses.

■ 8.5% supplémentaires du budget des projets sont destinés aux contributions à des organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ Quelque 3% des contributions sont orientés vers des institutions qui se consacrent à des thèmes ecclésiaux («Église et société») et à d'autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs («autres contributions»).

Charges des projets par affectation en kCHF



4. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Budget 21	Budget 20	Comptes 19
Synode	223	131	354	300	267
Conseil	529	119	648	638	1'009
Bureau du Président	362	38	400	515	
Services centraux	717	75	792	686	776
Infrastructure	70	151	221	232	187
Immeuble	0	202	202	205	185
Bibliothèque	8	6	14	37	11
Frais administratifs des départements	12	0	12	22	17
Total	1'921	722	2'643	2'635	2'452

Explications concernant les charges structurelles

Synode

Sous cette rubrique figurent les frais de personnel à hauteur de 200 KCHF pour l'assistance administrative, la secrétaire du Synode, le juriste (travaux de préparation et suivi inclus) et d'autres travaux de soutien tels que le contrôle interne des traductions (env. 1,15 EPT), ainsi que la participation des personnes mandatées au Synode (env. 0,20 EPT). Lors de l'établissement du budget, le Conseil a retenu l'hypothèse que la commission temporaire du Synode aurait besoin d'assistance administrative. Il en est tenu compte dans le budget avec, en conséquence, des frais de personnel plus élevés pour le Synode que l'an dernier. En tout, 20 KCHF sont budgétés pour les commissions du Synode. Par ailleurs, les frais généraux sont évalués à 130 KCHF et dépassent ainsi légèrement les frais occasionnés par les assemblées des délégués des années précédentes, ceci en raison du budget supplémentaire débloqué pour la commission d'enquête interne.

Conseil

Les charges du Conseil englobent les indemnités versées aux membres exerçant leur fonction à titre accessoire (375 KCHF y compris charges annexes), ainsi que les frais de personnel de l'assistante administrative du Conseil (0,7 EPT), la préparation et le suivi des séances par la chancellerie (70 KCHF), mais aussi les frais de voyages et de représentation (60 KCHF), les honoraires et d'autres frais généraux y compris le crédit à disposition du Conseil (60 KCHF).

Le traitement des membres du Conseil a été adapté conformément à l'art. 19 du nouveau règlement des finances. Jusqu'en 2020, les indemnités des membres du Conseil étaient constituées d'une indemnité de base pour les obligations fixes et de forfaits journaliers qui seront abolis en 2021. En compensation, l'indemnité de base sera relevée. L'instauration des champs d'action entraînera une augmentation du travail, les indemnités du Conseil augmentent légèrement, soit de KCHF 15.

Bureau de la présidente, du président

Les charges portent sur la rémunération de la présidente ou du président du Conseil, à laquelle s'ajoutent les frais de personnel pour son assistance administrative (0,8 EPT), ainsi que des frais de voyages et de représentation, des honoraires et d'autres frais généraux d'un montant approximatif de 40 KCHF.

La rémunération de la nouvelle présidente ou du nouveau président est budgétée conformément au nouveau règlement des finances (art. 22) et reste donc inférieure aux montants des années

précédentes. Le budget ne prévoit pas de poste de collaborateur personnel. La chancellerie réserve en lieu et place une partie des ressources temporelles dans plusieurs départements au service du président ou de la présidente.

Services centraux

Près de 90% des charges vont au compte des frais de personnel pour la direction de la chancellerie, les services des finances, du personnel et de l'accueil. Les frais généraux représentent 10% de la somme.

Infrastructure

Cette rubrique intègre les dépenses pour l'informatique, amortissements inclus (env. 120 KCHF), la formation continue, le recrutement de personnel et d'autres charges dont quelque 30% pour les frais de personnel.

Immeuble

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur de quelque 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges vont au compte des redevances et de l'entretien.

Charges administratives des départements

Rapports, y compris le rapport d'activité, la commission du personnel, les travaux de traduction, etc.

5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2021	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2021
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	53		70		-70	53
Fonds droits de l'Homme	62		35		-37	60
Fonds Solidarité protestante Suisse	708		360		-360	708
Fonds Églises suisses à l'étranger	354				-15	339
Fonds Journées de l'Église en Suisse	113					113
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	23		63		-55	31
Capital des fonds (fonds affectés)	1'352		948	0	-957	1'343
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'886				-100	2'786
Réserve de fluctuations des placements	1'291					1'291
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	782					782
Fonds manifestations internationales	287		55			342
Fonds John Jeffries	1'256				-2	1'254
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital libre généré						
Capital généré	1'237			-7		1'230
Résultat annuel	540	-14		7		533
Capital de l'organisation	8'393	-14	55	0	-102	8'332

Exercice précédent

Comptes	Existant initial 1.1.2020	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2020
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	53		90		-90	53
Fonds droits de l'Homme	64		35		-37	62
Fonds Solidarité protestante Suisse1)	708		300		-300	708
Fonds Églises suisses à l'étranger	369				-15	354
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163				-50	113
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		420		-420	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	15		93		-85	23
Capital des fonds (fonds affectés)	1'411		938		-997	1'352
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'986				-100	2'886
Réserve de fluctuations des placements	1'291					1'291
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88				0	88
Fonds Huldrych Zwingli	902				-120	782
Fonds manifestations internationales	274		30		-17	287
Fonds John Jeffries	1'258				-2	1'256
Fonds publications / documentation	5				0	5
Fonds de solidarité	21					21
Capital libre généré						
Capital généré	1'240			-3		1'237
Résultat annuel	544	-7		3		540
Capital de l'organisation	8'609	-7	30	0	-239	8'393

Explications relatives aux variations du capital

Existant initial au 1.1.2020

Valeurs du bilan au 31.12.2019.

Existant final au 31.12.2020 et existant initial au 1.1.2021

Existant initial au 1.1.2020 extrapolé en fonction du budget 2020.

Produits internes

Le capital généré durant la période (résultat annuel).

Dotation externe

Attributions au capital durant la période.

Transferts à l'intérieur des fonds

Transfert du résultat de l'exercice précédent dans le capital généré.

Utilisation externe

Prélèvements des fonds

Existant final au 31.12.2021

Valeurs prévues au bilan en raison des variations anticipées du capital.

Fonds Travail des femmes

Les contributions du fonds Travail des femmes soutiennent en premier lieu la Fédération suisse des femmes protestantes FSFP. Une aide financière modeste est également apportée sur demande à la réalisation de certains projets. La collecte en faveur du fonds Travail des femmes a donné des résultats de plus en plus maigres ces dernières années. Afin que la contribution de l'EERS puisse être assurée, la fortune du fonds a été ponctionnée dans les années 2015 à 2019 et a ainsi passé de plus de 200 KCHF à 50 KCHF. Le budget prévoit un nouveau recul des recettes, notamment sous l'effet du coronavirus. Les contributions ne dépasseront pas le montant des recettes, il n'est pas prévu de puiser encore davantage dans le capital du fonds.

Fonds CESE

L'engagement de la FEPS en faveur des Églises suisses à l'étranger (CESE) a pris fin en 2017. La fortune résiduelle du fonds est consacrée à des projets concrets d'Églises suisses à l'étranger qui peuvent adresser une demande au fonds.

Fonds Solidarité protestante suisse

Conformément à la décision de l'AD de l'été 2017, l'EERS a donné à Solidarité protestante suisse (SPS) la forme d'une conférence. SPS a transféré sa fortune à la FEPS en 2019. Le capital se compose du legs J. Stehli et des contributions transitoires issues de la collecte de la Réformation, de l'offrande des catéchumènes, ainsi que des dons « coup de cœur »

Le budget estime les rentrées des collectes à 360 KCHF. Les frais généraux pour la publicité, etc., sont financés avec les fonds collectés. Après déduction de ces charges, les 80% de la collecte de la Réformation sont destinés aux Églises qui ont subi des pertes de revenus ou un surcroît de frais en raison de la pandémie de coronavirus et, comme chaque année, 20% sont alloués à la Fondation de la Réformation. L'offrande des catéchumènes sert à soutenir un projet en Ukraine.

Capital SCR

La FEPS a exercé la présidence du Conseil suisse des religions jusqu'au début de 2018, puis a passé le témoin à l'Église catholique-chrétienne. L'administration reste cependant aux mains de l'EERS qui continue donc à gérer le capital du SCR comme fonds affecté.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

L'amortissement de l'immeuble du Sulgenauweg qui a été réévalué en 2010 est entièrement débité de la réserve de réévaluation.

Réserves de fluctuations des cours des titres

L'objectif est de maintenir une réserve de fluctuations des cours à hauteur de 25% de la valeur des titres.

Fonds pour les manifestations internationales

30 KCHF alimentent ce fonds chaque année en vue de financer les contributions aux assemblées générales des organisations internationales ou d'autres dépenses uniques. L'EERS prévoit, avec d'autres Églises membres, une intervention suisse dans le cadre de l'assemblée du Conseil œcuménique des Églises COE qui se tiendra à Karlsruhe (Allemagne) en 2022. Pour la financer, 25 KCHF seront encore affectés à ce fonds.

Fonds Huldrych Zwingli

Aucun mouvement n'est prévu.

Fonds John Jeffries

Prélèvement pour le remplacement des fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg (amortissement annuel).

Capital généré

Le capital libre de l'EERS généré au fil des années précédentes (excédents de recettes / excédents de charges).

Résultat annuel

Le résultat déterminé dans le compte de résultat.

6. Contributions des membres

	M _i	B _{1i}	K ₁	a	b	c	K _i	B _{1i} *K _i	G _i	B _i Neu	B _i 2020	B _i Neu - B _i 2020		
Eglise membre	Nombre de membres	Contribution sans correction	Facteur de l'Eglise (neutre)	Correction Indice des ressources	Correction financement	Correction proportion de protestants	Somme: K ₁ + a+b+c	Résultat intermédiaire	Clé de répartition	Contribution 2021	Contribution 2020	Écart en CHF	Écart en %	Eglise membre
AG	166'555	458'026	1.00	-0.10	0.50	0.00	1.40	641'236	7.708%	457'755	467'018	19'963	-2.0%	AG
AI/AR	24'067	66'184	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	89'348	1.074%	63'782	65'074	2'782	-2.0%	AI/AR
BE-JU-SO	615'190	1'691'773	1.00	-0.10	0.30	0.05	1.25	2'114'716	25.419%	1'509'617	1'540'165	65'834	-2.0%	BE-JU-SO
BL	87'031	239'335	1.00	0.15	0.45	0.00	1.60	382'936	4.603%	273'364	278'896	11'921	-2.0%	BL
BS	27'129	74'605	1.00	0.15	0.30	-0.20	1.25	93'256	1.121%	50'000	50'000	2'903	0.0%	BS
FR	41'833	115'041	1.00	-0.10	0.30	-0.20	1.00	115'041	1.383%	82'123	83'785	3'581	-2.0%	FR
GE	55'161	151'693	1.00	0.15	-0.25	-0.20	0.70	106'185	1.276%	75'802	77'336	3'306	-2.0%	GE
GL	13'949	38'360	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	51'786	0.622%	36'968	37'716	1'612	-2.0%	GL
GR	66'533	182'966	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	247'004	2.969%	176'327	179'894	7'690	-2.0%	GR
LU	42'207	116'069	1.00	0.00	0.45	-0.20	1.25	145'086	1.744%	103'572	105'668	4'517	-2.0%	LU
NE	36'807	101'219	1.00	-0.10	-0.20	0.00	0.70	70'853	0.852%	50'579	51'603	2'206	-2.0%	NE
NW	4'385	12'059	1.00	0.30	0.45	-0.20	1.55	18'691	0.225%	13'343	13'613	582	-2.0%	NW
OW	2'939	8'082	1.00	0.30	0.60	-0.30	1.60	12'931	0.155%	9'231	9'418	403	-2.0%	OW
SG	106'028	291'577	1.00	-0.10	0.60	0.00	1.50	437'366	5.257%	312'219	318'536	13'616	-2.0%	SG
SH	29'615	81'441	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	109'945	1.322%	78'486	80'075	3'423	-2.0%	SH
SO	26'771	73'620	1.00	-0.10	0.50	-0.20	1.20	88'344	1.062%	63'066	64'342	2'750	-2.0%	SO
SZ	18'556	51'029	1.00	0.25	0.25	-0.20	1.30	66'338	0.797%	47'356	48'314	2'065	-2.0%	SZ
TG	94'590	260'123	1.00	-0.10	0.45	0.00	1.35	351'166	4.221%	250'684	255'756	10'932	-2.0%	TG
TI	13'009	35'775	1.00	-0.10	-0.30	-0.30	0.30	10'733	0.129%	7'662	7'817	334	-2.0%	TI
UR	1'720	4'730	1.00	-0.10	0.45	-0.30	1.05	4'967	0.060%	3'546	3'617	155	-2.0%	UR
VD	213'500	587'125	1.00	0.15	0.10	0.00	1.25	733'906	8.821%	523'908	534'510	22'848	-2.0%	VD
VS	20'071	55'195	1.00	-0.10	-0.20	-0.30	0.40	22'078	0.265%	15'761	16'080	687	-2.0%	VS
ZG	17'389	47'820	1.00	0.45	1.00	-0.20	2.25	107'595	1.293%	76'808	78'361	3'350	-2.0%	ZG
ZH	432'655	1'189'800	1.00	0.30	0.60	0.00	1.90	2'260'620	27.172%	1'613'773	1'646'429	70'376	-2.0%	ZH
EMK	5'135	14'121	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.450%	26'725	27'270	1'165	-2.0%	EMK
EELG	468	1'287	1.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0	0.000%	0	3'890	0	-100.0%	EELG
Total	2'163'293	5'949'055						8'282'127	100%	5'922'457	6'045'183			Total

En novembre 2019, l'Assemblée des délégués a fixé le montant de la contribution de l'Eglise évangélique réformée de Bâle-Ville à CHF 50 000.

L'EELG a annoncé sa démission de l'EERS au 31.12.2020. La somme totale des contributions de membres diminue en conséquence, le montant manquant ne sera pas ventilé sur les autres membres.

7. Sommes cibles et autres contributions

	Clé de	Centres	Contributions	Sommes cibles	Sommes cibles	Sommes cibles	Sommes cibles	
	répartition	fédéraux	extraordinaires	CHKiA	Institut	EPER	EPER	
	2021		autres		Bossey		Aide aux réfugiés	
	%	CHF		CHF	CHF	CHF	CHF	
AG	7.708%	32'372	0	0	4'625	188'756	79'771	AG
AI/AR	1.074%	4'511	0	0	644	26'301	11'115	AI/AR
BE-JU-SO	25.419%	106'758	0	0	15'251	622'492	263'073	BE-JU-SO
BL	4.603%	19'332	0	0	2'762	112'722	47'638	BL
BS	1.121%	4'708	0	0	673	27'451	11'601	BS
FR	1.383%	5'808	0	0	830	33'863	14'311	FR
GE	1.276%	5'361	0	0	766	31'257	13'210	GE
GL	0.622%	2'614	0	0	373	15'244	6'442	GL
GR	2.969%	12'470	0	0	1'781	72'709	30'728	GR
LU	1.744%	7'324	0	0	1'046	42'708	18'049	LU
NE	0.852%	3'577	0	0	511	20'856	8'814	NE
NW	0.225%	944	0	0	135	5'502	2'325	NW
OW	0.155%	653	0	0	93	3'806	1'609	OW
SG	5.257%	22'080	0	0	3'154	128'744	54'409	SG
SH	1.322%	5'550	0	0	793	32'364	13'677	SH
SO	1.062%	4'460	0	0	637	26'005	10'990	SO
SZ	0.797%	3'349	0	0	478	19'527	8'252	SZ
TG	4.221%	17'728	0	0	2'533	103'370	43'685	TG
TI	0.129%	542	0	0	77	3'159	1'335	TI
UR	0.060%	251	0	0	36	1'462	618	UR
VD	8.821%	37'050	0	0	5'293	216'034	91'299	VD
VS	0.265%	1'115	0	0	159	6'499	2'747	VS
ZG	1.293%	5'432	0	0	776	31'672	13'385	ZG
ZH	27.172%	114'121	-6	-2	16'304	665'439	281'225	ZH
EEM	0.450%	1'890	0	0	270	11'020	4'657	EEM
EELG	0.000%	0	0	0	0	0	0	EELG
TOTAL	100%	420'000	0	0	60'000	2'448'962	1'034'965	TOTAL

L'EELG a annoncé sa démission de l'EERS au 31.12.2020. Le Synode a décidé des contributions totales qui seront réparties sur les autres membres selon la clé de répartition des contributions.